

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6196/85 (Presse 48)
(OR.f)

LIBRARY

998th meeting of the Council

- Budget -

Luxembourg, 23 and 24 April 1985

President: Mr Carlo FRACANZANI,
State Secretary,
Ministry of the Treasury
of the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe MAYSTADT
Minister for the Budget,
Science Policy and
Planning

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN
State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER
State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Panayotis ROUMELIOTIS
State Secretary,
Ministry of the National Economy

France:

Mr Henri EMMANUELLI
State Secretary with
responsibility for the
Budget

Ireland:

Mr Jim O'KEEFFE
Minister of State,
Department of Foreign Affairs

Italy:

Mr Carlo FRACANZANI
State Secretary
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER
Minister attached to the
Department of Finance, with
responsibility for the Budget

Netherlands:

Mr W.F. VAN EEKELLEN
State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Ian STEWART
Economic Secretary to
the Treasury

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN
Vice-President

MEETING OF THE COUNCIL WITH A EUROPEAN PARLIAMENT DELEGATION

During the afternoon of 23 April, a meeting took place between the Council and a European Parliament delegation led by Mr PFLIMLIN, President, and consisting of Mr COT, Chairman of the Committee on Budgets, Mr RYAN, 1st Vice-Chairman of the Committee on Budgets, Sir James SCOTT-HOPKINS, 2nd Vice-Chairman of the Committee on Budgets, Miss BARBARELLA, 3rd Vice-Chairman of the Committee on Budgets, Mr FICH, Rapporteur of the Committee on Budgets on Section III of the Budget, Miss FLESCH, Liberal Group, Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control, and Mr DANKERT, Member of the Committee on Budgets.

At this meeting, participants were able to state their views concerning the general budget for 1985. Each participant laid particular stress on the importance of adopting a budget for 1985 as quickly as possible. Following the meeting, the Council assured the European Parliament delegation that it would pay very close attention to the Opinions expressed by the latter.

NEW DRAFT GENERAL BUDGET FOR 1985 AND INTERGOVERNMENTAL AGREEMENT ON
NON-REFUNDABLE ADVANCES FOR 1985

Following a detailed discussion, the Council established the draft general budget for the Communities for the financial year 1985 on the basis of letter of amendment No 3 submitted by the Commission.

In establishing this draft budget for 1985, the Council in particular made the following amendments to the draft budget it adopted on 29 November 1984:

Payment appropriations

EAGGF-Guarantee Section	+ 1955	MECU
Food aid	+ 26,1	MECU

At the same time, the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council agreed to pay the Community an amount of 1 981,1 MECU to finance the 1985 budget ⁽¹⁾. That amount would be provided by the Member States through non-refundable advances calculated in accordance with the VAT scale.

The outcome of the Council's discussions will be communicated immediately to the European Parliament.

⁽¹⁾ Subject to technical adjustments.

PREPARATION CONSEIL BUDGET, 23 avril 1985 (O. von SCHWERIN)

433

1. Le Conseil Budget se reunira mardi le 23 avril a 11H30 a Luxembourg pour la premiere lecture du budget rectificatif 85 par lequel la Commission vient de relancer la procedure budgetaire interrompue par le rejet du projet de budget le 13 decembre dernier. En effet, apres l'accord de principe intervenu au Conseil des Affaires Etrangeres le 20 mars sur le financement du "trou" dans le projet budgetaire 1985 par accord intergouvernemental, toutes les institutions, c.a.d. la Commission ainsi que le Parlement Europeen et le Conseil partagent l'avis que la Communaute doit disposer d'un budget pour l'exercice en cours dans les meilleurs delais, et de toute maniere avant les vacances d'ete, si le fonctionnement de la Communaute ne doit pas etre affecte par le regime actuel des douziemes provisoires.

Il reste a voir si l'une des etapes de la procedure budgetaire compliquee (2 lectures de chacqu'une des institutions) ne peut etre combinee avec une autre, ce qui dependra essentiellement de la position du Parlement Europeen.

2. Les elements essentiels de la lettre rectificative sont repris dans la note IP 115, assortis d'une serie d'annexes qui donnent les modifications par rapport a l'avant-projet initial de la Commission du 15 juin 1984 ainsi que par rapport au projet de budget du Conseil, rejete le 13 decembre dernier.

Les quetions qui sont encore controversees a ce stade sont les suivantes:

a) Le fait que la Commission propose un nouvel AVANT-PROJET

DE BUDGET qui incorporerait les resultats des travaux au cours de

la procedure budgetaire en 1984 signifiera-t-il que l'assemblee dispose d'une nouvelle marge de manoeuvre.

b) Evaluation des besoins en matiere des depenses de GARANTIES AGRICOLES:

1. Plusieurs delegations (D, F, NL) ont des reserves sur le volume des depenses supplementaires (en tout 640 MECU);

2. une delegations (RU) considere des economies considerables possibles et necessaires.

3. Plusieurs delegations (notamment B et RU) considerent l'evaluation du cours du dollar par la Commission comme trop bas et pretendent qu'une evaluation plus haut pourrait conduire a des economies budgetaires substantielles.

c) Aide alimentaire:

En raison du relevement des prix notamment en matiere des cereales la Commission a demande une augmentatiode 64 MECU, sans modifier les quantites, et dans le seul souci d'eviter l'interruption des livraisons dans ce secteur aussi sensible du point de vue politique que humain. Cette position est contestee par 3 delegations.

d) PIM

La delegation grecque a demande la creation de nouvelles lignes budgetaires dans le cadre des Fonds structurels pour tenir compte des decisions du Conseil Europeen. A rappeler qu'une ligne specifique pour les actions en faveur des PIM figure deja dans l'avant-projet de la Commission.

A SUIVRE

Amities,

C. Stathopoulos, COMEUR////

NOTE BIO(85) 140 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL BUDGET - LUXEMBOURG 23 avril 1985

1. Le Conseil s'est réuni fin de la matinée pour arrêter sa position vis-à-vis du Parlement. Le Président et la plupart des délégations ont souligné l'importance de disposer d'un budget dans les meilleurs délais et d'éviter que toute la procédure de l'année passée soit répétée.

D'autre part, le Conseil se rend compte que le Parlement insistera de son côté sur les deux lectures.

Sous cette hypothèse, il s'est dessiné une majorité au sein du Conseil de partir de la base du premier projet de budget du Conseil d'octobre dernier et de laisser ainsi au Parlement la possibilité de profiter pleinement de sa marge de manœuvre.

2. La concertation avec la délégation du Parlement présidée par M. PFLINLIN s'est déroulée d'une façon très constructive. En effet, tous les intervenants du Parlement se sont félicités du fait que la Commission ainsi que le Conseil acceptent le bien fondé du rejet du budget et ils ont approuvé les principes d'une lettre rectificative proposée par la Commission.

Les questions essentielles qui restent ouvertes dans l'esprit du Parlement sont :

a) Prix agricoles : Le Parlement considère que le risque est réel que les décisions en matière de prix agricoles pour la campagne 1985/1986 dépassent les montants prévus par la Commission, à savoir 138 MECU, ce qui correspond grosso modo à la proposition d'un gel des prix agricoles. Dans ce cas, a souligné le Président PFLINLIN, le Conseil aurait à assumer ses responsabilités.

b) Compensation britannique :

"Le Parlement s'attend du Conseil à ce qu'il reste dans le cadre des Traités" a souligné M. PFLINLIN, ce qui signifie que le Parlement maintient sa position de désapprobation de la décision de Fontainebleau qui consiste à récompenser le Royaume-Uni par le seul biais d'une réduction de ses contributions, sans tenir compte des dépenses par des projets communautaires spécifiques.

./.

2.

Le Parlement considère que
c) La décision du Conseil Européen de Bruxelles en matière des PIN à financer au sein des Fonds Structuraux existants (point qui sera sans doute évoqué par la délégation grecque au Conseil) devrait trouver une suite dans la lettre rectificative.

d) Enfin, ~~RECHERCHER~~ les représentants du Parlement craignent qu'une fixation de la somme globale à financer par l'Accord Intergouvernemental pourrait préjuger les décisions à prendre dans les différents postes spécifiques.

En conclusion, le Président du Conseil a assuré les représentants du Parlement qu'il était sensible à la plupart des demandes et observations du Parlement, abstraction faite toutefois du problème du remboursement britannique qui dans ^{les yeux du} Conseil a été décidé définitivement au niveau politique par les Chefs d'Etats à Fontainebleau.

Le Conseil reprend ses travaux à 16H00 et risque de ne pas terminer que tard dans la soirée.

O. v. Schwerin
O. VON SCHWERIN, COMMER 1114

Bruxelles, le 24 avril 1985

NOTE BIO(85) 140 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX.
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL BUDGET (O. VON SCHWERIN)

Le Conseil Budget s'est termine a 3h00 ce matin et a finalement reussi a se mettre d'accord sur un nouveau projet pour l'exercice en cours sur base du premier projet du Conseil le 2 octobre 1984. En effet, etant donne que le Parlement europeen insiste sur la procedure des deux lectures et c'etait ce premier projet du Conseil qui devait constituer le point de depart pour la nouvelle procedure.

Un compromis de la presidence italienne qui avait ete discute pendant une dizaine d'heures a finalement pu etre adopte. Les elements essentiels de ce compromis sont les suivants :

1. FEOGA-GARANTIE :

Le Conseil confirme entierement les evaluations de la Commission et retient sa proposition d'une augmentation de 1.955 MECUS. M. Christophersen s'est felicite particulierement de cet accord et a souligne que la Commission s'est laissee guider dans les evaluations par le souci d'eviter la necessite d'un budget supplementaire ulterieurement dans le courant de l'annee. En ce qui concerne les decisions definitives sur les prix agricoles, il a souligne la responsabilite du Conseil pour les consequences budgetaires de ces decisions.

2. AIDE ALIMENTAIRE :

Au lieu des 63 millions demandes par la Commission afin de garantir l'execution du programme dans les quantites envisagees, le Conseil n'a prevu qu'une augmentation de 26 millions en credits de paiement. M. Christophersen a regrete ceci en vue de la responsabilite morale de la Communaute dans ce domaine.

3. SOLDE BUDGETAIRE 1984 ET EVALUATIONS DES RESSOURCES PROPRES 1985 :

Le Conseil a decide de ne pas tenir compte de deux facteurs dont le volume ne parait pas encore definitivement clair a l'heure actuelle, c.a.d. d'une part,

- l'augmentation escomptee des Ressources propres en 1985 evaluee par la Commission a 232 MECus,
- et d'autre part, le deficit reporte de l'exercice 1984 dont la derniere evaluation etait de 417 MECus.

4. EVALUATION DE L'ASSIETTE TVA BELGE :

Ce probleme qui avait coute des heures de discussions dans la derniere phase des negociations, la delegation belge ayant demande une correction de son assiette TVA de 17 millions, ce probleme a finalement ete resolu par une declaration commune du Conseil et de la Commission par laquelle les deux institutions s'engagent a proceder avec les pays membres concernes a une revision des assiettes TVA de tous les pays membres d'ici septembre prochain.

5. P.I.M. :

Le Conseil a decide a la demande de la delegation grecque qui etait soutenue aussi par les representations de la delegation du Parlement d'insérer 70 millions d'Ecus en credits d'engagement au Chapitre 100 (en DNO) et d'inscrire dans le commentaire l'engagement du Conseil Europeen de mettre a la disposition de la Grece 2 milliards d'Ecus pour la periode prevue de 7 ans.

6. ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL :

L'Accord Inter-gouvernemental decide en principe par le Conseil general le 21 mars afin de financer le deficit budgetaire pour l'annee 1985 a donc ete fixe a la somme de 1.981 MEcus et a ete adopte par le Conseil a l'unanimité moyennant une clause de ratification pour les Parlements nationaux sur laquelle avait insiste la delegation danoise.

7. Le volume global en credits de paiement du projet de budget se presente donc ainsi :

Projet lere lecture du Conseil du 2.10.84 :	25.949 MEcus
Augmentations par lettre rectificative adoptees ce matin (FEOGA-Garantie):	1.955 MEcus
Aide Alimentaire	: 26 MEcus

Nouveau volume global	: 27.930 MEcus

M. Christophersen au nom de la Commission s'est felicite de l'accord intervenu qui devrait permettre a la Communaute de disposer d'un budget avant l'ete, c'est-a-dire par adoption definitive au Parlement dans sa session de juin prochain.

Amities,

C. STATHOPOULOS, Comeur ////

